



**CIMVHR**  
Canadian Institute for Military  
and Veteran Health Research

**ICRSMV**  
L'Institut canadien de recherche sur  
la santé des militaires et des vétérans

## Exigences relatives au développement professionnel continu

Chaque présentateur ou présentatrice (y compris les personnes qui ne sont pas membres du CMFC) doit pour se conformer à la réglementation du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) faire ce qui suit.

### Divulguer les conflits d'intérêts

Au début de votre présentation, vous devez aviser **verbalement** l'auditoire de tout conflit d'intérêts réel ou apparent qui peut avoir une incidence directe sur l'objet du programme.

### Inclure des diapositives de divulgation dans chaque présentation faite au podium

Les présentations doivent toutes inclure les cinq diapositives de divulgation obligatoires (voir ci-après) en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.

#### Diapositives 1, 2 et 3

- 1) Au début de votre présentation, les diapositives suivantes, qui constituent les diapositives 1, 2 et 3, sont requises :
- 2) déclaration de l'enseignant ou enseignante / du présentateur ou de la présentatrice;
- 3) divulgation du soutien commercial;
- 4) atténuation des sources de partialité.

#### Diapositive numéro 4 : objectifs d'apprentissage

Au début de votre présentation, vous devez indiquer **verbalement** à l'auditoire les objectifs d'apprentissage qui doivent aussi figurer dans les diapositives de votre présentation à titre de diapositive numéro 4 (voir les diapositives PowerPoint ci-jointes).

#### Dernière diapositive (diapositive numéro 5) : diapositive des références

À la fin de votre présentation, veuillez inclure les références de la documentation utilisée pour élaborer le contenu de la présentation (voir les diapositives PowerPoint ci-jointes).

**Il n'y a aucune exception à l'obligation d'inclure la totalité des cinq diapositives de divulgation dans votre présentation.** Les présentations qui n'incluent pas **toutes les diapositives** ne seront pas acceptées. Toutes les diapositives que le CMFC exige y sont annexées et elles incluent des détails sur la marche à suivre pour préparer chaque diapositive.

Vous trouverez des « conseils pratiques » à ce sujet à l'adresse suivante:

[https://www.cfpc.ca/uploadedFiles/QuickTips\\_COI\\_Final\\_FRENCH.pdf](https://www.cfpc.ca/uploadedFiles/QuickTips_COI_Final_FRENCH.pdf)

## Utilisation de noms de marque et d'appellations génériques

- Une utilisation appropriée des noms de marque et des appellations génériques doit se voir dans les programmes de DPC et dans le matériel connexe.
- Les appellations génériques devraient être utilisées dans toute la mesure possible dans les programmes accrédités.
- Si des noms de marque sont utilisés, ce nom devrait être inscrit entre parenthèses après l'appellation générique. Chacun des médicaments mentionnés devrait l'être de la même manière.

## Médecins de famille

Si vous êtes médecin de famille, assurez-vous que vous respectez *Les interactions avec l'industrie pharmaceutique : lignes directrices pour les médecins de l'AMC*, à <https://policybase.cma.ca/documents/policypdf/PD08-01F.pdf>, et le *Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada*, à [http://innovativemedicines.ca/wp-content/uploads/2018/06/Code-Formatted-Regular\\_FR-2.pdf](http://innovativemedicines.ca/wp-content/uploads/2018/06/Code-Formatted-Regular_FR-2.pdf).

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les exigences susmentionnées du CMFC, n'hésitez pas à communiquer avec Michelle Daigle à [michelle.daigle@queensu.ca](mailto:michelle.daigle@queensu.ca).